



PROCES-VERBAL
DE LA FORMATION SPECIALISEE EN MATIERE DE SANTE,
SECURITE ET CONDITIONS DE TRAVAIL (F3SCT)

Commune à la Ville et au CCAS de Roquebrune-sur-Argens

SEANCE DU MARDI 11 JUIN 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi onze juin, à quinze heures trente, une réunion de la Formation Spécialisée en matière de Santé, Sécurité et Conditions de Travail (F3SCT) commune à la Ville et au CCAS de Roquebrune-sur-Argens s'est réunie en séance ordinaire à la Mairie de Roquebrune-sur-Argens.

Etaient présents :

Représentants du collège des représentants de la Collectivité :

Titulaires et suppléants ayant voix délibérative :

- Monsieur Jean CAYRON, Président
- Madame Marie-Reine LOUISA
- Monsieur Elio DAMO

Représentants du collège des représentants du Personnel :

Titulaires et suppléants ayant voix délibérative :

- Monsieur Frédéric MONTOYA
- Madame Nicole CAYRON
- Madame Martine LAMASA
- Madame Gisèle GUIRAUD
- Madame Melisa TAIEB-HENNI

Assistait en qualité de membre de droit :

- Madame Martine LAMASA, assistante de prévention

Assurait l'assistance administrative :

- Madame Nina DOUCHEMANE, Directrice des Ressources Humaines

Secrétaire de séance : Madame Nicole CAYRON

*
* *

Monsieur le Maire procède à l'appel des membres présents.
Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

Les points suivants inscrits à l'ordre du jour de la F3SCT sont abordés :

- 1- Approbation du PV de la séance du 21 mars 2024,
- 2- Avis sur la rédaction d'un règlement de travail en sécurité,
- 3- Présentation de l'audit, réalisé par l'assistante de prévention, relatif à la compensation de la pénibilité,
- 4- Questions diverses.

1. Adoption du procès-verbal de la F3SCT du 21 mars 2024 :

Aucune remarque particulière n'étant formulée, le procès-verbal de la F3SCT du 21 mars est adopté à l'unanimité.

2. Avis sur la rédaction d'un règlement de travail en sécurité :

Madame Martine LAMASA informe que la rédaction d'un règlement de travail en sécurité en lien avec la DRH a été finalisé.

Deux importantes thématiques ont été ajoutées, à savoir les addictions et le harcèlement.

Le règlement de travail en sécurité tel qu'il figure en annexe est soumis au vote et recueille à l'unanimité l'avis favorable des membres des collèges des représentants de l'administration et du personnel.

3. Présentation de l'audit, réalisé par l'assistante de prévention, relatif à la compensation de la pénibilité :

Madame Martine LAMASA fait part aux membres du Comité qu'un audit a été réalisé afin de recenser les facteurs de pénibilité auxquels les différents services sont confrontés.

Les représentants du personnel formulent leur proposition de compensation.

L'administration prend note de la proposition et sursoit à statuer. Cette question sera abordée lors d'une réunion dédiée à cette thématique.

4. Questions diverses :

Les représentants du personnel rendent compte de la visite sur site à la crèche des Issambres le mercredi 5 juin 2024.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 16h10.

Le Président,
Jean CAYRON



La Secrétaire,
Nicole CAYRON